

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Grand  
Besançon  
Métropole

## Arrêté de la Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

DP.25.08.A141

Publié le : 17/12/2025

OBJET : Arrêté de délimitation du domaine public – Commune de Besançon – rue Nicolas Bruand - Dossier ALI-25.209

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM),

Vu la demande en date du 24/11/2025 par laquelle Géomètres-Experts SARL Cabinet JAMEY & Associés Géomètres-Experts demande l'alignement de la voie au droit des propriétés :

Cadastrées : BH n° 472 et BH n° 575

Adressées à : **rue Nicolas Bruand à Besançon**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment, l'article L3111-1 instituant l'inaliénabilité et l'impréscriptibilité des biens du domaine public,  
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ainsi que les articles L151-41 et L152-2 relatifs aux emplacements réservés,  
Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3, relatifs aux alignements de voirie,  
Vu la servitude d'emplacement réservé pour voiries nouvelles n° 293 - liaison Vesoul Résal - Bénéficiaire VILLE inscrite au plan local d'urbanisme de la commune concernée,  
Vu l'état des lieux

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'alignement de fait de la voie est défini par la ligne rose ; la limite de la servitude inscrite au PLU est définie par la ligne bleue sur le croquis annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3** : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

**Article 4** : Le présent arrêté ne définit pas les limites foncières des parcelles concernées.

**Article 5** : La durée de validité du présent arrêté est d'un an à compter de sa date de délivrance, dans le cas où aucune modification du domaine public n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.



**Article 6 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de l'arrêté.

**Article 7 :** Le directeur général des services de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Grand Besançon et dont copie sera notifiée au demandeur.

Besançon, le 17/12/2025,

Pour la Présidente et par délégation,

*Laura Desjardins  
Responsable du service Topographie*



*[Handwritten signature over the stamp]*





Grand  
Besançon  
Métropole

Dep. Urbanisme - Dir. Foncier Topographie  
Service Topographie  
Immeuble "La City"  
4 rue Gabriel Plançon  
25043 BESANCON Cedex  
Tél: 03 81 67 38 10  
e-mail: topograndbesancon.fr

## Plan de délimitation du domaine public Commune de BESANÇON

Rue Nicolas Bruand

Alignement au droit de la parcelle  
Section BH n° 472 - 575

### Légende:

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Appréciation cadastrale | Limité contrôlé par l'alignement               |
| Section cadastrale      | Alignement de caractère public                 |
| Section cadastrale      | Limité de l'alignement homologué de façade     |
| Section cadastrale      | Alignement de caractère public                 |
| Section cadastrale      | Alignement de l'alignement homologué de façade |

SAELE Cabinet JAHLEY & ASSOCIES

262 avenue de la Paix

25040 BESANÇON

Téléphone : 03 81 67 38 10

Fax : 03 81 67 38 20

|                        |                      |                  |           |               |        |
|------------------------|----------------------|------------------|-----------|---------------|--------|
| Date                   | In 3 dimensions 2005 | Surface          | 11 500    | N° de l'usine | 47 500 |
| Responsable du dossier | M. SCHNEEBELÉ Jérôme | Télé. intérieure | 209-47052 | Code ATELI    | 343    |

Objet de la modification

